



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNE PAR LE  
SOUSSIGNÉ, QUE:**

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MÉRICI

Lors d'une réunion tenue le 8 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé «Règlement numéro 2017-09 et titré « Règlement d'emprunt pour la bibliothèque »

- Ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

LEDIT REGLEMENT EST DISPONIBLE POUR CONSULTATION AU BUREAU MUNICIPAL AUX HEURES NORMALES DE BUREAU.

**DONNÉ À SAINTE-ANGELE-DE-MERICI CE 11<sup>ème</sup> JOUR DU  
MOIS DE JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.**

Denis Ouellet  
DIRECTEUR GÉNÉRAL &  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Denis Ouellet, directeur général & secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant à chacun des trois endroits désignés par le conseil, le 11 janvier 2018, entre 9h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 2018.

DENIS OUELLET  
DIRECTEUR GÉNÉRAL &  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM